

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01087

Numéro SIREN : 820 803 633

Nom ou dénomination : A.M.

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2018 sous le numéro de dépôt B2018/017873

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/017873**
n°de gestion : **2016B01087**
n°SIREN : **820 803 633 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 23/11/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.M. - Société par actions simplifiée
21 avenue Hippolyte Lhenry 38320 Poisat -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1409277

Désignation de l'entreprise Société A.M. RESTAURATION RAPIDE Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 21 38320 POISAT

Numéro SIRET * 8 2 0 8 0 3 6 3 3 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 9 Durée de l'exercice précédent * 0

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>	Exercice N-1 clos le <u>0 0 0 0 0</u>
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
Immobilisations corporelles *		028	030		
Immobilisations financières * (1)		040	042		
Total I (5)		044	048		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	211	211
	Marchandises *	060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072	074	1 966	1 966
Valeurs mobilières de placement		080	082		
Disponibilités		084	086	8 137	8 137
Charges constatées d'avance *		092	094		
Total II		096	098	10 314	10 314
Total général (I+II)		110	112	10 314	10 314

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *	120	100	
Ecart de réévaluation	124		
Réserve légale	126		
Réserves réglementées *	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	573	
Provisions réglementées	140		
Total I	142	673	
Provisions pour risques et charges	154		
Emprunts et dettes assimilées	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 109	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169) 40	172	6 533	
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	9 641	
Total général (I + II + III)	180	10 314	

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Société A.M. RESTAURATION RAPIDE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				13 1 1 2 2 0 1 7		1		0 0 0 0 0		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export		209		210						
	Production vendue	biens	intracommunautaires	215		214	73 751					
		services *		217		218						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222						
	Production immobilisée *					224						
	Subventions d'exploitation reçues					226						
	Autres produits					230	4					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	73 755					
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234					
		Variation de stock (marchandises) *					236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	36 667					
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240	(211)					
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	30 505					
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	679	244	950					
Rémunérations du personnel *						250	4 885					
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	71					
Dotations aux amortissements *						254						
Dotations aux provisions						256						
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	1						
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260									
Total des charges d'exploitation (II)					264	72 868						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	887						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280							
	Produits exceptionnels			(IV)	290							
	Charges financières			(V)	294							
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	181					
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348								
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	133						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	573						
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	573	314				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318							
	Provisions non déductibles *				322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	133						
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997							
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. septies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de revitalisation de la défense (44. septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990				
Dont ZFA (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346			350			
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	887	354					
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356							
DÉFICITS	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360					
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	887	372				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société A.M. RESTAURATION RAPIDE

31/12/2017

Détail des réintégrations diverses		
PENALITES ET AMENDES		181
Total des réintégrations diverses	330	181

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	
	Autres	410		412		414	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	
	Constructions	430		432		434	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444	
	Installations générales agencements divers	450		452		454	
	Matériel de transport	460		462		464	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474	
Immobilisations financières		480		482		484	
TOTAL		490		492		494	

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
Immobilisations incorporelles		500		502		504
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514
	Constructions	520		522		524
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544
	Matériel de transport	550		552		554
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564
TOTAL		570		572		574

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES
		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2
	3	4
	5	
	6	7
	8	9
	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme *	Long terme	
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591	
TOTAL				596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société A.M. RESTAURATION RAPIDENéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	7 375
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	7 034
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : Société A.M. RESTAURATION RAPIDE

31/12/2017

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : Société A.M. RESTAURATION RAPIDE				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/06/2016		et clos le : 31/12/2017		Durée en nombre de mois : 1 9	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	73 751
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	73 751
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	4
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	36 667
Variation négative des stocks				145	(211)
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	13 783
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	50 239
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	23 515
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	23 515
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	46 579	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Période de référence		024	01/06/2016	160	31/12/2017
Date de cessation					
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 8 2 0 8 0 3 6 3 3 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A.M. RESTAURATION RAPIDE

ADRESSE (voie) 21 Avenue Hippolyte Lhenry

CODE POSTAL 38320 VILLE POISAT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique RAHMANI Prénom(s) ARESKI

Nom marital RAHMANI % de détention 54.00 Nb de parts ou actions 54

Naissance : Date 030386 N° Département Commune TIZI OUZOU Pays Algerie

Adresse : N° 8 Voie CHARLES PIOT

Code postal Commune EYBENS Pays France

Titre (2) M Nom patronymique RAHMANI Prénom(s) MOHAMED

Nom marital RAHMANI % de détention 46.00 Nb de parts ou actions 46

Naissance : Date 270580 N° Département 38 Commune EYBENS Pays France

Adresse : N° 8 Voie CHARLES PIOT

Code postal Commune EYBENS Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

8 2 0 8 0 3 6 3 3 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A.M. RESTAURATION RAPIDE

ADRESSE (voie)

21

Avenue Hippolyte Lhenry

CODE POSTAL

38320

VILLE

POISAT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01062016	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquièmes C du CGI)			Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD		
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:													Adresse du siège social:															
Société A.M. RESTAURATION RAPIDE													21 Avenue Hippolyte Lhenry															
SIRET		8	2	0	8	0	3	6	3	3	0	0	0	1	6	38320 POISAT												
Adresse du principal établissement:													Ancienne adresse en cas de changement:															

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

[illegible]

B ACTIVITE

Activités exercées	RESTAURATION TYPE RAPIDE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1	Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	
		Bénéfice imposable à 15%	887				

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%
 PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense	☐
						art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS EDUCATIFS (5% RENSEIGNER LE CASSETE)		
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%		

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: I THE CHALLENGE FRANCE 45 ROUTE DE LYON 38000 GRENOBLE Tél: 0476096990		Nom et adresse du conseil: Tél:							
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné: N° d'agrément du CGA <table border="1"> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table> Tél:								Identité du déclarant: Date: 27/02/2018 Lieu: POISAT Qualité et nom du signataire: PRESIDENT(E) Signature: RAHMANI ARESKI 	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions (1)		a	payées par la société elle-même	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e			
		f			
		g			
		h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)

G	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice

Désignation de l'entreprise Société A.M. RESTAURATION RAPIDEdu 01062016Adresse 21 Avenue Hippolyte Lhenry 38320 POISATau 31122017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2017 (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice 2017 ⑩	887
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire RAHMANI ARESKI PRESIDENT(E)		A POISAT le 27/02/2018 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

AM RESTAURATION RAPIDE

Sas au capital social de 100 €

Siège social : 21, rue Hippolyte Lhenry, 38320 Poisat

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2018

Exercice clos au 31 décembre 2017

L'an Deux Mille Dix-huit,
Le 30 juin à 10h

Les associés de la Sas AM Restauration Rapide, Sas au capital social de 100 euros, se sont réunis en AGO Annuelle au siège social de la société, sis au 21, rue Hippolyte Lhenry, 38320 Poisat, sur convocation qui leur a été adressée individuellement par le président, Monsieur Arezki RAHMANI.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arezki RAHMANI, associé, président de la société.

1/2

Etaient présents :

- Monsieur Arezki RAHMANI, associé, président de la société
- Monsieur Mohamed RAHMANI, associé

La feuille de présence permet de constater que les associés présents possèdent ensemble 100% des actions composant le capital social. En conséquence de quoi, l'Assemblée est habilitée à voter toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

Il rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- Approbation du rapport de gestion ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2017 et quitus au président de la société ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ;
- Le projet de texte des résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Le président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- La feuille de présence ;
- Les accusés de réception des lettres de convocation ;
- Les statuts, en particulier les dispositions traitant de l'AGO annuelle ;

- Les comptes annuels : bilan, compte de résultat, notes annexes et l'inventaire de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ;
- Le rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ;
- Le rapport sur les conventions réglementées ;
- Le projet de texte des résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Le président de séance déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la tenue de la présente Assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leurs droits de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société. Les associés présents lui donnent acte de cette déclaration.

Le président de séance donne ensuite lecture des comptes annuels et des rapports mentionnés ci-dessus et déclare, au terme de son exposé, la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président de séance, met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

Approbation des comptes et Quitus

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve ledit rapport de gestion et les comptes annuels.

2/2

En conséquence de quoi, l'Assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au président de la société pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2017, qui s'élève 573,00 euros (Cinq Cent Soixante Treize euros), selon les modalités suivantes :

- Réserve légale : 28,65 euros
(5% de 573,00 euros)
- Report à nouveau 544,35 euros
(573,00 euros – 28,65)

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Conventions règlementées

L'Assemblée générale prend acte du rapport spécial sur les conventions règlementées qui révèle l'inexistence, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017, de conventions relevant des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Les pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

---*---

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée à 12h.

3/2

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé les associés présents.

Fait à Poizat,
En deux exemplaires originaux,
Le 30 juin 2018

Monsieur Arezki RAHMANI

Monsieur Mohamed RAHMANI

(Signature précédée de la mention « conforme à l'original »)

conforme à l'original


